Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260128-2026009-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490
Séance du 28 janvier 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

Date de la convocation : 21 janvier 2026 Date d'affichage : 21 janvier 2026	**Nombre de membres en exercice** : 15 **Nombre de présents** : 13 **Nombre de votants** : 14
L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame LAVASTRE, Maire,	**Présents :** Madame LAVASTRE, Maire, Mme LEVET, Mr DUGUEPEROUX, Adjoints, MM GRELIER, GAUTIER, NEVOUX, THUILLIER, FERRIERES, MMES CHALMEL, DROILLARD, LANOUILLER, LAVRILLOUX, DEROYER, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Julie DEROYER	**Absents** : Mme ROYER, **Absents excusés :** Mr CŒUR-QUETIN **Pouvoir** : Mme LAVASTRE pour Mr CŒUR-QUETIN

➢ 2026-009/ECOLE PUBLIQUE/Travaux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2025-072 du 3 décembre 2025, le conseil municipal avait validé le devis de l'entreprise de la Société SAB MENUISERIE pour l'installation de portes extérieures à l'école publique.

Or, les matériaux ne répondent pas aux préconisations des architectes des bâtiments de France.

C'est pourquoi, une seconde consultation a été lancée.

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis relatifs à l'installation de portes extérieures à l'école publique :

Société MENUISERIE HONORE	Montant du devis :	7 505.00 € HT
Société SAB MENUISERIE	Montant du devis :	7 309.16 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de la société SAB MENUISERIE pour un montant de 7 309.16 € HT.
- **CHARGE** le maire de signer le devis.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget primitif communal 2026.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-072 du 3 décembre 2025.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Isabelle LAVASTRE